



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CONCOURS RESERVE

Section : LANGUE DES SIGNES FRANCAISE

Session 2014

Rapport de jury présenté par :
Brigitte GARCIA, Présidente du jury

SOMMAIRE

Observations de la Présidente	3
I. Composition du jury	4
II. Données statistiques	5
III. L'épreuve d'admissibilité	7
1. Rappel de la définition de l'épreuve (Bulletin Officiel n°47 du 20 décembre 2012).....	7
2. Les critères d'évaluation	8
3. Bilan de l'épreuve d'admissibilité et conseils aux candidats.....	8
IV. L'épreuve d'admission.....	10
1. Rappel de la définition de l'épreuve (Bulletin Officiel n° 47 du 20 décembre 2012).....	10
2. Bilan de la 1 ^{ère} partie de l'épreuve et recommandations	11
3. Bilan de la 2 ^{ème} partie de l'épreuve et recommandations	12
4. Conseils aux candidats.....	13
Conclusion	13

Observations de la Présidente

Cette session 2014 du CAPES réservé s'est déroulée de manière tout à fait honorable.

Toutefois, et alors que deux postes étaient offerts à ce concours, celui-ci n'a fait l'objet que d'une seule candidature.

Ceci s'explique sans doute en partie par une diffusion insuffisante de l'information dans les milieux professionnels concernés, en particulier auprès des potentiels candidats sourds. Il est donc particulièrement important de rappeler l'opportunité que constitue ce concours : **les recrutements réservés sont ouverts pendant une durée de quatre ans à compter de la date de publication de la Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012** relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique.

Pour la section Langue des Signes Française, le concours réservé n'est pas proposé pour la session 2015. Il sera ouvert pour l'année 2016, cette session 2016 constituant donc la dernière possibilité d'accéder au CAPES par cette voie. **Nous encourageons donc très fortement les enseignants non titulaires qui remplissent les conditions d'éligibilité à concourir pour cette session 2016.**

C'est ainsi très directement à leur intention que le présent Rapport, et les conseils qu'il comporte, est rédigé.

Je m'associe au Jury pour adresser à ces futurs candidats de la session 2016 nos meilleurs voeux de réussite.

I. Composition du jury

Brigitte GARCIA, Présidente
Professeure des Universités

Académie de Créteil

Olivier LAUNAY, Vice-Président
Délégué académique aux relations européennes,
internationales et à la coopération (DAREIC)

Académie de Rouen

Elise LEROY, Secrétaire Générale
Maître de Conférences

Académie de Toulouse

Florence ENCREVÉ
Maître de Conférences

Académie de Créteil

Le jury s'est réuni le 9 janvier 2014 matin à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis pour l'examen du dossier RAEP puis le 31 janvier sur le même site pour l'épreuve d'admission.

II. Données statistiques

Pour la session 2014, deux postes étaient offerts au CAPES réservé de Langue des signes française (LSF).

Concernant l'admissibilité :

Bilan de l'admissibilité

Concours EBS CONCOURS RESERVE CERTIFIES DISCIPLINES GENERALES

Section / option : 0600E LANGUE DES SIGNES FRANCAISE

Nombre de candidats inscrits : 1
Nombre de candidats non éliminés : 1 Soit : 100.0 % des inscrits.
Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV).

Nombre de candidats admissibles : 1 Soit : 100.0 % des non éliminés.

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité

Moyenne des candidats non éliminés : 0000.00 (*soit une moyenne de : 00.00 / 20*)

Moyenne des candidats admissibles : 0000.00 (*soit une moyenne de : 00.00 / 20*)

Rappel

Nombre de postes : 2
Barre d'admissibilité : 0000.00 (*soit un total de : / 20*)

(Total des coefficients des épreuves d'admissibilité : 0)

Concernant l'admission

Nombre de candidats : 1

1ère partie de l'épreuve : 7 sur 10

2ème partie de l'épreuve : 6 sur 10

Total : 13 sur 20

Nombre de postes : 2

1 admis (un seul poste a été pourvu).

III. L'épreuve d'admissibilité

1. Rappel de la définition de l'épreuve (Bulletin Officiel n°47 du 20 décembre 2012)

Épreuve consistant en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face à face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

Dimension des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm
- à partir du bord (en-tête et pied-de-page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou **de travaux**, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui **ne saurait excéder dix pages** pour l'ensemble des deux exemples. **Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.**

2. Les critères d'évaluation

Les dossiers de RAEP **ne sont pas notés** mais sélectionnés en fonction des critères proposés dans le texte de référence du concours publié au Bulletin Officiel n° 47 du 20 décembre 2012, à savoir :

- la pertinence du choix de l'activité décrite
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite
- la structuration du propos
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

3. Bilan de l'épreuve d'admissibilité et conseils aux candidats

Le dossier du candidat a fait l'objet d'une lecture attentive individuelle par chacun des membres du jury puis l'admissibilité a été discutée en jury plénier.

Le jury tient à préciser qu'il n'a aucun a priori pédagogique. Son appréciation du dossier ne repose sur aucun modèle ou cours-type mais sur la cohérence, le réalisme et la faisabilité du projet présenté. Il va de soi cependant que la réalisation décrite doit s'inscrire dans les programmes en vigueur, qu'elle doit correspondre aux objectifs fixés par les textes relatifs à l'enseignement des langues et que les choix opérés soient justifiés par le candidat.

Le jury encourage les candidats à mûrement réfléchir au choix de la séquence présentée et analysée dans le RAEP. Il est notamment recommandé de s'appuyer sur une séquence récente, un travail datant de 2009 par exemple pouvant jeter le doute sur l'évolution de la pratique de l'enseignant.

Le dossier doit, globalement et au sein de chacune des deux parties attendues, être clairement structuré.

Il est fortement recommandé d'éclairer les propos en donnant des illustrations claires qui vont jusqu'au bout de l'analyse. Ainsi, à titre d'exemple :

- si le domaine de l'évaluation est abordé, il faut rendre compte concrètement des procédures mises en place, des outils utilisés ;
- si le dossier met l'accent sur la variété des profils d'apprenants, il doit montrer une réflexion sur la différenciation pédagogique et à la manière de la mettre en œuvre ;
- si le candidat traite de la dimension culturelle dans les apprentissages, le dossier doit proposer des pistes concrètes expliquant comment l'enseignant injecte ces éléments culturels, en suivant quelle progression. Le candidat peut aussi par exemple mettre en évidence la tension entre une maîtrise minimale de la langue chez l'apprenant, sa capacité effective de communication et l'étude de thèmes culturels et en quoi cette tension implique une réflexion sur la nature des activités proposées : il s'agit que l'apprenant puisse disposer des signes suffisants pour s'exprimer et/ou qu'il soit amené à travailler sur l'écart entre le vouloir dire et le pouvoir dire, par exemple.

Le dossier doit attester d'une prise de recul sur l'expérience. Il importe donc d'adopter une posture analytique et critique, voire auto-critique.

Le jury attend bien sûr que le dossier présente une langue écrite de bonne tenue.

Il conseille enfin aux candidats de réfléchir au nombre et au choix des annexes : il s'agit de ne retenir que les éléments utiles au propos développé dans le corps du texte.

IV. L'épreuve d'admission

1. Rappel de la définition de l'épreuve (Bulletin Officiel n° 47 du 20 décembre 2012)

Epreuve d'entretien avec le jury.

L'épreuve comporte deux parties :

1—Première partie de l'épreuve

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (10 mn maximum) suivi d'un échange avec le jury (20 mns maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Durée de la 1^{ère} partie : 30 mn maximum

2—Seconde partie de l'épreuve

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

A partir de l'expérience professionnelle décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement post-secondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée.

Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury doit permettre d'approfondir les différents points développés par le candidat.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

L'entretien a lieu dans la langue que le candidat se destine à enseigner.

Durée de la seconde partie : 30 minutes maximum (exposé : 10 mn maximum ; entretien avec le jury : 20 mn maximum).

L'encadré ci-dessous synthétise ces grandes caractéristiques de l'épreuve et précise ce qu'il en est des langues que doit ou peut utiliser le candidat dans ce cas précis du concours réservé de LSF :

Durée de préparation : 30 minutes

Durée totale de l'épreuve : 60 minutes maximum

1^{ère} partie : **10'** de présentation du dossier RAEP + **20'** d'échanges avec le jury (approfondissement, explicitation, mise en perspective)

2^{ème} partie : **10'** d'exposé sur un sujet proposé par le jury (en relation avec l'expérience professionnelle du candidat) en lien avec un des points du programme / un des éléments de formation + **20'** d'échanges avec le jury (approfondissement et élargissement à la connaissance réfléchi du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité).

1^{ère} partie : français ou LSF

2^{ème} partie : LSF

2. Bilan de la 1^{ère} partie de l'épreuve et recommandations

1^{ère} partie : présentation

Le jury met en garde contre une présentation linéaire et factuelle qui serait un calque du dossier RAEP, que, rappelons-le, le jury connaît parfaitement et a étudié scrupuleusement.

Il s'agit pour le candidat de structurer sa présentation en se fondant, bien naturellement, sur le dossier mais sans pour autant qu'il s'agisse d'une redite et d'un simple prélèvement des éléments essentiels. Le candidat doit repenser ce qu'il a souhaité mettre en évidence de son expérience, tout en tenant compte de la situation de communication originale du face-à-face avec un jury pour créer une réelle dynamique et aussi un réel intérêt.

On attend de cette prestation qu'elle traduise une aptitude à adopter une véritable posture réflexive, d'autant plus que le dossier RAEP ayant été rédigé plusieurs mois auparavant, le candidat a pu s'en distancier.

Il est conseillé au candidat d'anticiper, dans sa préparation, les questions que le jury pourrait lui poser. A cet égard, il faut rappeler que les questions n'ont pas vocation à piéger d'une quelconque façon le candidat mais à lui donner l'opportunité de clarifier certains points, d'aller plus loin dans l'analyse.

3. Bilan de la 2^{ème} partie de l'épreuve et recommandations

Dans le cas présent, la question soumise au candidat (lors de son temps préalable de préparation de l'ensemble de l'épreuve) était la suivante :

Dans votre dossier RAEP, vous écrivez, p. 3 : " (...) De nombreux enseignants attendent de l'enseignant de langue des signes qu'il les aide à trouver des moyens communicationnels pour faire comprendre certains concepts aux enfants sourds"; puis, p. 4 : "C'est cette faculté d'iconicisation des expériences et des objets que les apprenants entendants vont devoir apprendre ou retrouver en eux. Cette capacité jouera un grand rôle pédagogique dans une classe où un ou plusieurs jeunes sourds sont scolarisés."

Dans la mesure où vous ne disposez que de 60 heures de formation, dans quelle mesure les choix pédagogiques et didactiques que vous présentez dans votre dossier permettent-ils de répondre à l'attente de votre public que vous soulignez ainsi ?

Voici divers éléments de réponse possibles (dont certains ont de fait été proposés par le candidat) :

- Travail sur le corps (bouger dans l'espace) et sur la désinhibition ; sur le lien corps/visage/main.
- Travail à partir de et sur la gestualité dite naturelle des entendants
- Choix pertinent de supports : histoires vidéo très courtes, à même de susciter la pensée visuelle
- Travail sur la trace laissée par le corps, la mise en geste
- Travail sur différents genres discursifs (narratif, descriptif)

Les questions posées par le jury visent à permettre au candidat :

- D'approfondir son propos. Ainsi, par exemple, des questions suivantes :
 - Pour mettre en place ce travail, comment les consignes sont-elles formulées, quels sont les conseils donnés ?
 - Quels critères d'évaluation sont-ils retenus ?
- D'explicitier ou d'approfondir certains points plus généraux évoqués dans sa présentation :
 - Quelles pistes proposer pour traiter une notion du programme telle que « les relations de pouvoir » ?
 - Que recouvrent les expressions « identité sourde », « culture sourde » ?
- D'en venir à une réflexion plus générale sur la manière de transférer son expérience acquise à de nouvelles situations ou de nouveaux publics :
 - comment exploiter l'expérience acquise dans un contexte passé (ici, dans le cadre de l'enseignement à des adultes) au service d'un nouveau public, en l'occurrence un public scolaire ?
- D'élargir sa prestation aux questions relatives à la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité :
 - Comment la discipline LSF peut-elle rayonner au sein de l'établissement ?
 - Comment établir du lien avec les collègues entendants ? Quels échanges pédagogiques ? Quels exemples de travail interdisciplinaire ? Autour de quelle thématique ? Autour de quel projet ?
 - Comment envisager les relations avec les familles ?

- Comment prendre en compte / exploiter de manière constructive l'hétérogénéité du public concerné (grands débutants, langue première) ?
- Quelles stratégies pédagogiques mettre en place pour prendre en compte les élèves en difficulté ?

4. Conseils aux candidats

Au-delà des recommandations liées à chaque partie de cette épreuve, le jury conseille aux candidats de veiller aux points suivants :

- Apprendre à gérer son temps : chaque partie de l'épreuve comporte une présentation de 10 minutes en continu. Appréhender ce que représente cette durée et comment l'exploiter au mieux requiert un entraînement suivi ;
- Les réponses à apporter au sujet proposé (2ème partie) doivent être réalistes et tenir compte du contexte d'enseignement scolaire
- Il est essentiel de bien connaître le contexte institutionnel :
 - Les programmes officiels d'enseignement de la LSF
 - Le socle commun de connaissances et de compétences
 - Les missions et responsabilités de l'enseignant au sein de sa classe, de son établissement, et au sein du système éducatif (référentiel de compétences des enseignants au BO du 25 juillet 2013).

Enfin, il est attendu du candidat, futur enseignant, de gérer au mieux cette situation d'interaction que constitue l'ensemble de l'épreuve d'admission et de montrer, outre, bien sûr, une belle maîtrise de la langue, ses qualités pédagogiques et son savoir-faire en matière de captation de son public. Il importe, entre autres, d'apprendre à bien gérer son regard, en le distribuant également entre les divers membres du jury.

Conclusion

Le jury invite les futurs candidats à se reporter utilement aux rapports des concours réservés de recrutement des professeurs de langues, en ligne sur le site du ministère de l'éducation à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid80022/rapports-des-jurys-des-concours-examens-professionnalises-reserves-session-2014.html>

Pour nourrir et approfondir leur réflexion sur le métier d'enseignant en général et d'enseignant de langues, le portail national des professionnels de l'éducation, Eduscol est le site de référence : <http://eduscol.education.fr/>